



VILLE DU BOUSCAT

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTARE préfet : 16/10/2015

Publication: 16/10/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N°7:

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

> Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent:1

Excusés: 5

Excusés avec procuration: Gwénaël LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents: Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire: M. FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

DOSSIER N° 7: FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

RAPPORTEUR: Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2014, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 177,28 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

1 177,28 € x 263 (*) = 309 624.64 €

(* 263 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2015/2016).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2015, une somme prévisionnelle de 311 687,80 € avait été retenue : 131 912,81 € pour l'école Jeanne d'Arc et 179 774,99 € pour l'école Sainte-Anne soit une diminution de 2 063,17 €.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 33 voix POUR 1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1: Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :

1 177,28 € X 110 enfants =

129 500,80 €

- Sainte Anne :

1 177,28 € X 153 enfants =

180 123,84 €

TOTAL

309 624,64 €

Article 2: Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE

Patrick BOBET

Calcul du coût de référence d'un enfant du public (chiffres extraits du Compte Administratif 2014)

	Nombre enfants 2015/2016
Nombre d'enfants du public 2015/2016 Elémentaires : 959 - Maternelles : 657 – CLIS : 22	1638

Pour information:

Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2015/2016

Sainte Anne: 394 dont 153 Bouscatais,Jeanne d'arc: 184 dont 110 Bouscatais,

soit un total de 578 élèves dont 263 élèves demeurant au Bouscat

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2014	4 251 928,33 €
à déduire : subvention versée en 2014 aux deux écoles privées (sur une année civile)	344 452,31 €
Total de la fonction 2 (hors subventions à la Caisse des Écoles et aux deux écoles privées du Bouscat)	3 907 476,02€
à déduire :	
Restauration municipale et transports scolaires	1 287 360,58 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	653 819,66 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines	37 908,94 €
Total à déduire	1 979 089,18 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	1 928 386,84 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1177,28 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	309 624,64 €

